

Communauté de
communes Rahin et
Chérimont

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Champagney

Clairegoutte

Echavanne

Errevet

Frahier-et-Chatebier

Frédéric-Fontaine

Plancher-Bas

Plancher-les-Mines

Ronchamp

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Pièce 3.3

OAP Trame Verte et Bleue



RAHIN ET CHÉRIMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sommaire

Les enjeux liés à la trame verte et bleue..... 3

La trame verte et bleue du territoire Rahin et Chérumont..... 3

La trame verte hors agglomération : orientations..... 4

La trame verte en agglomération : orientations..... 4

Plancher Bas et Plancher les Mines 5

Ronchamp et Champagney..... 5

Frédéric Fontaine..... 5

Clairegoutte..... 6

Frahier et Chatebier, Echavanne, Errevet..... 6

L’Orientation d’Aménagement de et Programmation ‘Trame Verte et Bleue’ a été réalisée par le cabinet A. Waechter.....

Les enjeux liés à la trame verte et bleue

Le territoire est parcouru par un flux biologique considérable comportant des semences emportées par le vent, des animaux nomades en marge des populations fixées, d'animaux à l'essaimage en quête d'un territoire, de migrants... Ce flux permet la colonisation de nouveaux espaces et le remplacement des détenteurs d'un territoire qui ont disparus : il alimente ainsi les capacités de résilience des habitats naturels.

Il assure aussi le renouvellement du potentiel génétique du peuplement. Or, ce renouvellement est essentiel à la survie des populations : isolées, contraintes à une reproduction mobilisant des effectifs réduits, elles voient leur patrimoine génétique s'appauvrir et leur vitalité s'affaiblir, parfois jusqu'à la disparition. C'est, par exemple, probablement, le cas du Grand tétras dans les Vosges.

Ce flux est l'aliment de la biodiversité.

La trame verte et bleue est le support de ces flux. Pour beaucoup d'espèces, la trame verte est faite d'arbres, soit en massifs (forêt), soit sous une forme linéaire (haies), soit encore en pointillé (arbres isolés). Les cours d'eau (trame linéaire) et les plans d'eau (trame en points) constituent la trame bleue pour les espèces hygrophiles. Enfin, les prés et les landes forment une trame en pointillé pour les espèces de milieux ouverts, notamment de nombreux Insectes (orthoptères, lépidoptères, hyménoptères (...)).

L'envers de ces éléments qui permettent la circulation des espèces est fait d'obstacles qui cloisonnent l'espace, notamment les infrastructures linéaires (autoroutes et routes à grande circulation, ligne ferroviaire à grande vitesse, canaux...), les lignes d'urbanisation et les grands espaces agricoles sans arbre, sans oublier les barrières naturelles comme les grands cours d'eau.

La trame verte et bleue du territoire Rahin et Chérimont

Le territoire du PLUi se caractérise par un haut niveau de boisement et par sa position de charnière entre la montagne vosgienne et les plateaux du Jura. Il apparaît ainsi comme un lien naturel entre l'arc alpin et les Vosges et fait figure de corridor d'importance continentale.

Nonobstant l'existence de quelques obstacles comme la route nationale 19, la route départementale 619, la voie ferrée Belfort Vesoul, les lignes d'urbanisation Ronchamp-Champagney et Plancher Bas – Plancher les Mines, la perméabilité du territoire est bonne.

Dans le détail, il est possible de distinguer trois situations :

1. la vallée du Rahin où la ligne d'urbanisation s'allonge sur 8 kilomètres entre deux versants boisés, avec la ligne bleue (le Rahin) dans le fond ; la perméabilité biologique est ici canalisée par le relief, avec le tissu bâti comme obstacle entre les deux côtés de la vallée ;
2. le secteur de Ronchamp – Champagny, marqué par une urbanisation éclatée dans de grandes clairières où se concentrent diverses infrastructures linéaires ;
3. Frédéric Fontaine, Clairegoutte, Echavanne, Errevet et Frahier Chatebier, au tissu urbain plus ou moins aggloméré, dans un environnement plus ouvert

La trame verte hors agglomération : orientations.

Le maintien d'une bonne perméabilité aux flux biologiques hors agglomération est conditionné par :

1. Le respect de l'intégrité du couvert forestier et de la tranquillité de cet espace naturel pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle de réservoir de biodiversité : par exemple, pas de défrichement au profit de panneaux photovoltaïques ou de mats d'aérogénérateur.
2. D'une manière générale pas d'activité dans la forêt susceptible d'être un important point de fixation automobile.
3. La pertinence d'un changement d'affectation de bâtiments existant dans l'environnement forestier pour abriter un élevage d'ovins ou de caprins doit être mesurée en tenant compte de la présence potentielle du Loup et du Lynx.
4. Le mode de gestion optimal du peuplement forestier est la futaie in équienne de manière à éviter le stade de la coupe rase dans son

renouvellement ; la coupe rase est un traumatisme pour le paysage et pour la faune.

5. Assurer la continuité hydraulique et biologique du Rahin, siège d'une ichtyofaune et d'une avifaune spécialisée (Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Martin pêcheur).
6. La conservation de la ripisylve du Rahin, en installant une marge de recul suffisante entre la rivière et l'urbanisation.
7. La conservation des haies qui accompagnent les ruisseaux dans l'espace agricole, et qui jouent à la fois le rôle de corridors écologiques empruntés par les Chauves-souris et les Passereaux, et de structures d'animation du paysage.

La trame verte en agglomération : orientations

La perméabilité aux flux biologiques du tissu bâti est conditionnée par :

8. La conservation des arbres de haute tige et, en cas de coupe, le remplacement par des arbres à haute tige (Tilleuls, Erables, Chênes, Châtaigner, fruitiers) ; les sujets de la catégorie des très gros bois (diamètre au tronc > 67,5 cm à 1,5 m de hauteur) sont à considérer comme des éléments du patrimoine (témoins du temps, piliers du paysage urbain) : ce sont aussi les plus susceptibles de porter des dendromicrohabitats favorables aux espèces cavernicoles et aux Chiroptères.
9. L'invitation faite aux habitants de ne pas utiliser des pesticides dans leur jardin de manière à préserver l'entomofaune, dont se nourrissent les oiseaux et les chauves-souris : le village peut alors devenir un noyau de biodiversité.

10. La sensibilisation des propriétaires aux mesures qui font du jardin un relais pour les papillons : plantes à ne pas oublier, conduite de la pelouse...
11. Réduire l'éclairage nocturne

Plancher Bas et Plancher les Mines

La ligne d'urbanisation est le seul obstacle potentiel aux flux biologiques dans la haute vallée du Rahin. Cette ligne réduit les déplacements d'un versant à l'autre. La présence d'arbres de haute tige en accompagnement des constructions, le respect de la ripisylve du Rahin et la réduction de l'éclairage public la nuit sont les entre principales mesures à adopter pour assurer une certaine perméabilité du tissu bâti.

Ronchamp et Champagney

La perméabilité des territoires de Ronchamp et de Champagney est vérifiée par la présence nocturne des sangliers jusqu'en centre-ville. Le maintien de ce degré de perméabilité passe par les mesures énoncées plus haut, notamment :

- la conservation des arbres de haute tige et notamment des très gros bois ;
- le respect de la marge de recul d'au-moins 10 mètres entre l'urbanisation et le Rahin ;
- le respect de tous les ruisseaux (écoulement et accompagnement végétal) qui descendent du relief pour rejoindre la rivière en traversant l'espace bâti ;
- réduction de l'éclairage public la nuit.

La ville abrite une faune particulière, anthropophile et cavernicole, souvent thermophile. Avant rénovation ou destruction, la présence de telles espèces (qui bénéficient souvent d'une protection) doit être vérifiée pour en tenir compte (conservation ou implantation de nichoirs en compensation) : Chiroptères, Chouette effraie, Hirondelles, Martinet noir, Faucon crécerelle, voire Faucon pèlerin...

La trame bleue est aussi représentée par près d'une cinquantaine d'étangs, mais les étangs forestiers sont peu attractifs pour la faune (insécurité liée à la proximité de la lisière forestière, ombre portée). L'étang du Bouvereux et les plans d'eau des ballastières des Prés Martinet accueillent également peu d'oiseaux d'eau (caractère oligotrophe des eaux). Le bassin de Champagney pourrait servir de halte migratoire entre la vallée du Rhône et celle du Rhin, mais les données sont rares : sa gestion doit en tenir compte.

Frédéric Fontaine

Le village de Frédéric Fontaine s'est développé dans une clairière d'essartage dont les contours boisés subsistent. Les habitations sont environnées par une ceinture de vergers qui assurent une bonne perméabilité du tissu bâti. L'espace agricole de la grande clairière est ponctué d'arbres dans un environnement qui n'a pas subi de remembrement. Il s'agit ici de conserver ces arbres, ces haies et ces bosquets, et de veiller au caractère aggloméré du village.

Clairegoutte

Clairegoutte est dans une situation peu différente de Frédéric Fontaine : le noyau historique du village est plus dense, les limites de la clairière originelle ne sont plus que très partiellement visibles, le territoire agricole n'a pas été remembré. Mais, le tissu bâti s'est développé en quatre lignes d'urbanisation dont la perméabilité subsiste grâce aux nombreux arbres qui l'accompagnent. La trame bleue comporte un ruisseau, la Clairegoutte. Des carrières abandonnées sont des gîtes d'hibernation potentielle pour les chauves-souris.

Même orientations que pour Frédéric Fontaine.

Frahier et Chatebier, Echavanne, Errevet

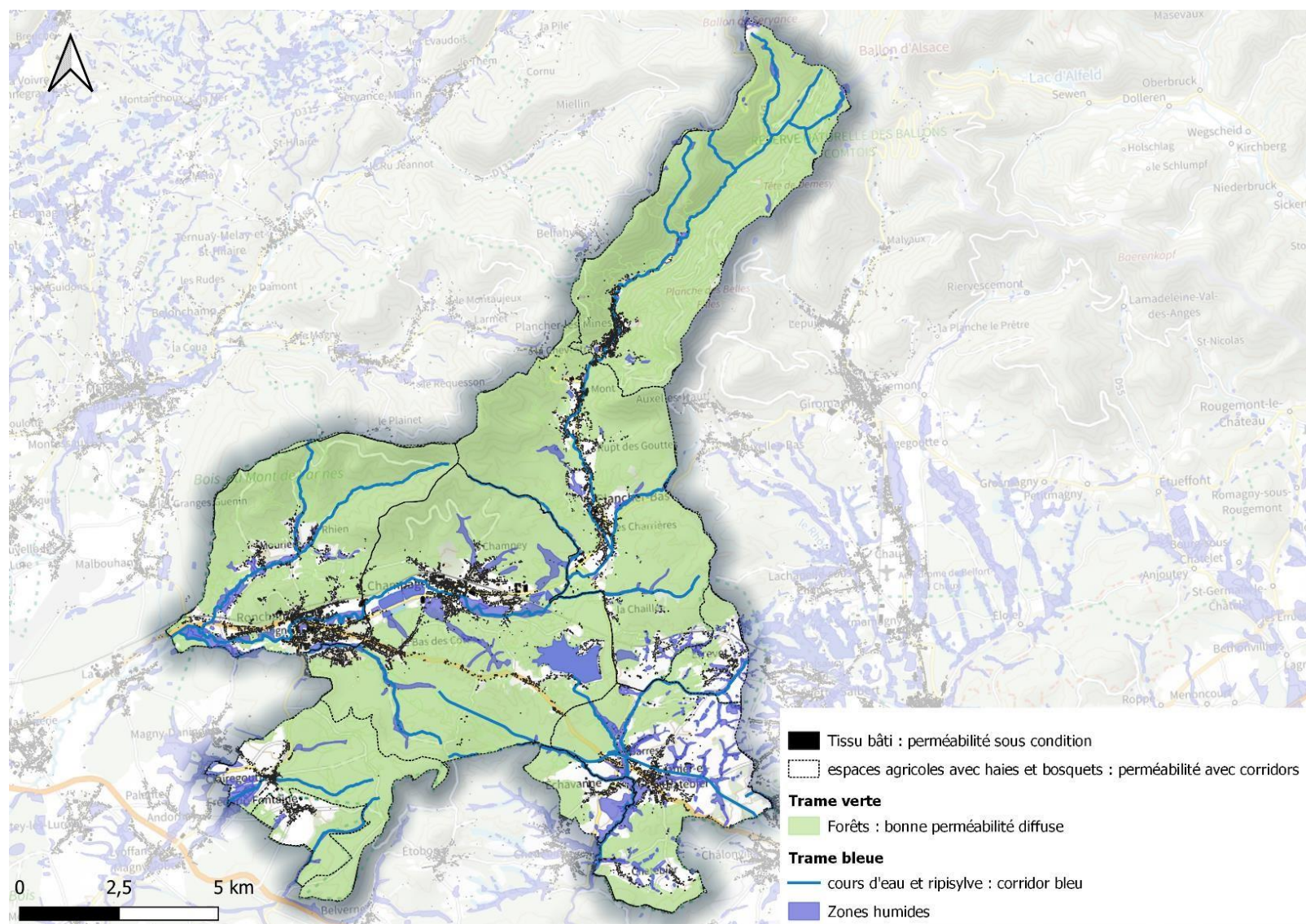
Les trois communes présentent un tissu bâti dispersé riche en bosquets et en étangs. La trame bleue est riche : les ruisseaux des Noriandes, de la Lizaine et du Savoyard, 119 étangs de taille variée ainsi que le canal de la Haute Saône.

La multiplicité des bosquets associés aux diverses ripisylves rendent le territoire non urbanisé parfaitement perméable. La route nationale 619 qui traverse le tissu urbanisé est le principal obstacle au sein de cet espace. Les orientations :

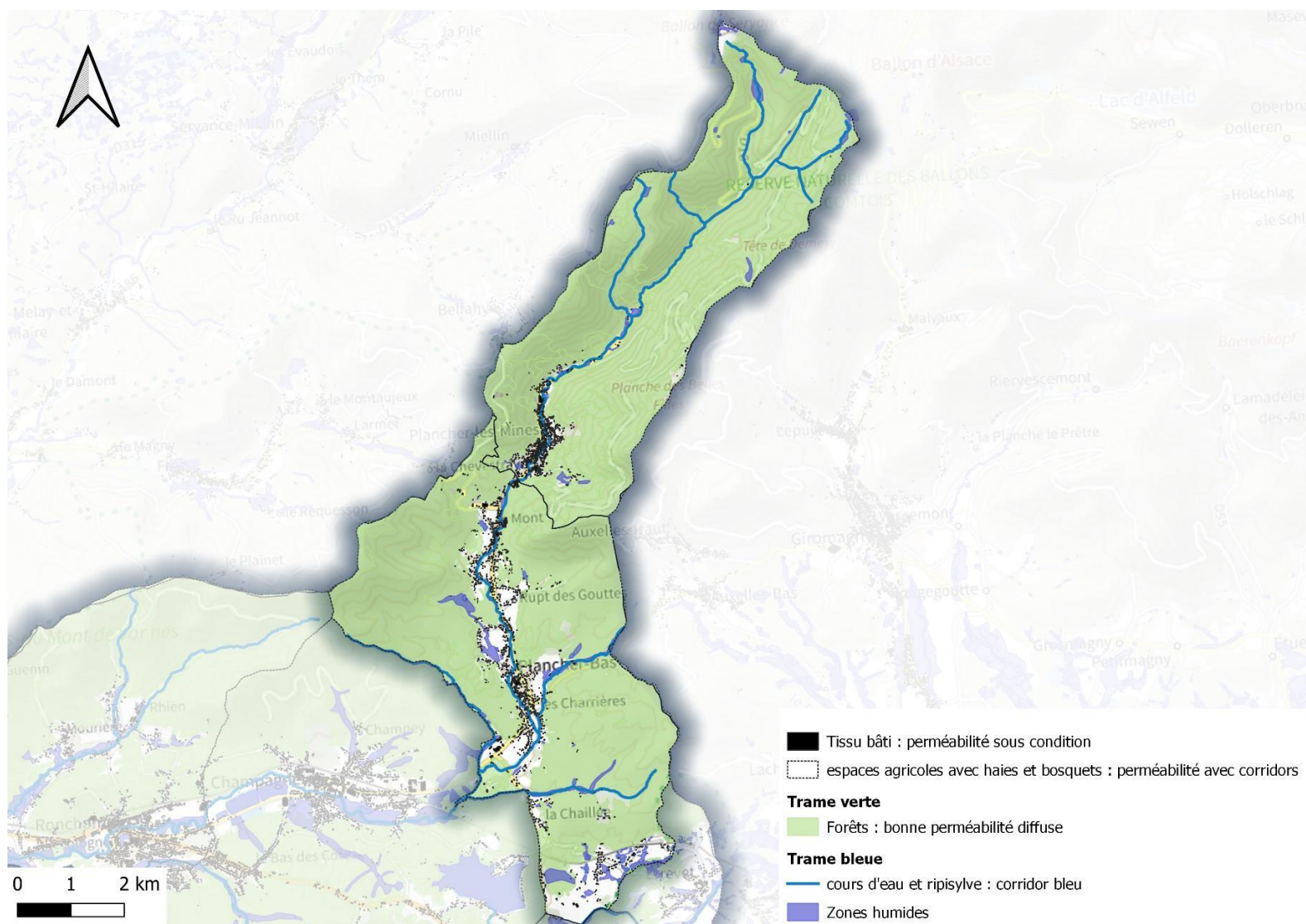
- la conservation des arbres de haute tige et notamment des très gros bois ;
- la conservation des haies et des bosquets dans l'espace agricole : toute suppression doit être précédée d'une expertise sur ses fonctions et sa fonctionnalité

- le respect d'une marge de recul d'au-moins 10 mètres entre l'urbanisation et les différents ruisseaux ;
 - la réduction de l'éclairage public la nuit ;
- le renforcement du caractère groupé des villages ;
- la valorisation des étangs en utilisant la queue d'étang pour développer une végétation d'hydrophytes favorables aux Odonates, aux Batraciens et aux Oiseaux d'eau.

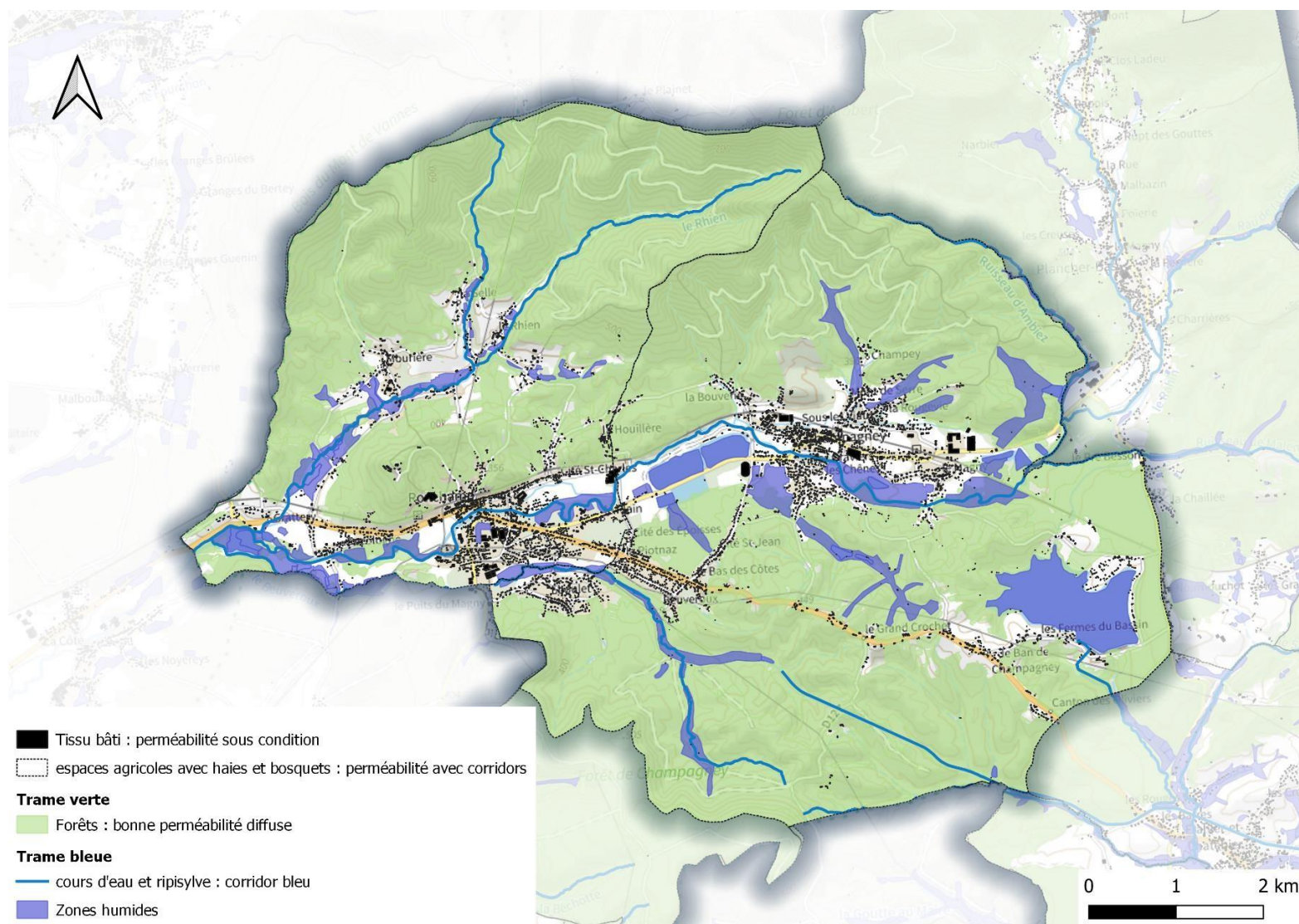




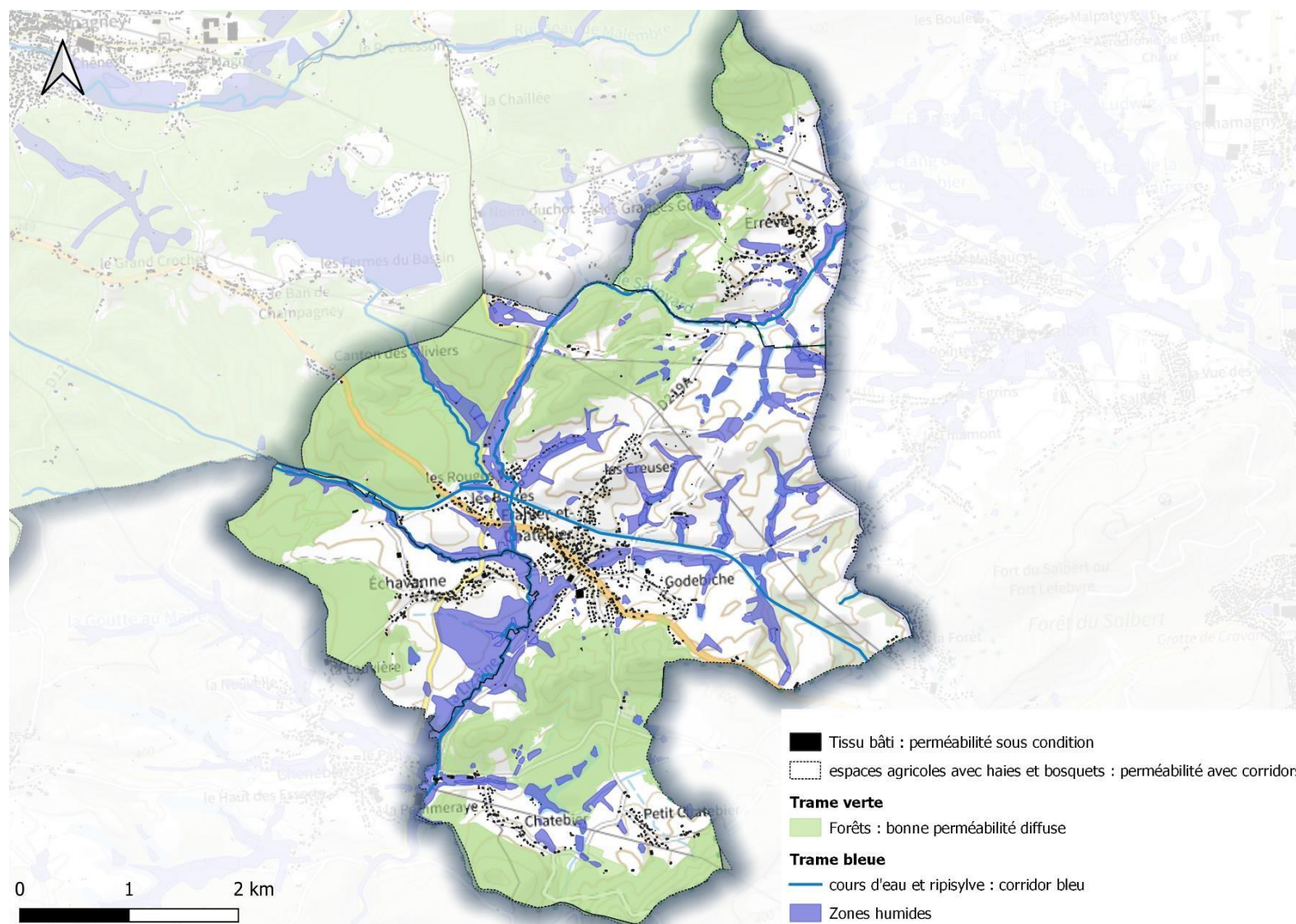
Carte globale représentant les trames verte et bleue sur les différentes communes étudiées.



Carte représentant les trames verte et bleue sur les communes de Plancher Bas et Plancher les Mines.



Carte représentant les trames verte et bleue sur les communes de Ronchamp et Champagny.



Carte représentant les trames verte et bleue sur les communes de Frahier et Chatebier, Echavanne et Errevet.